



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT EDUC'ACTION DU VAR

CDEN

Toulon, le mardi 8 décembre 2020

Monsieur le Préfet,

La journée Vie Scolaire Morte du 1er Décembre a été un vif succès partout en France et notamment dans le Var. En effet, le rassemblement devant l'inspection académique a réuni plus d'une centaine de collègues des vies scolaires provenant de plus d'une trentaine d'établissements du second degré qui ont été impactés par la grève. Nous en dénombrons même près d'une douzaine qui n'ont pas été en mesure d'accueillir d'élèves ce jour-là. Par leur mobilisation les assistants d'éducation ont fait la démonstration éclatante du caractère essentiel des vies scolaires et de leur rôle indispensable dans le fonctionnement quotidien des établissements.

Que revendiquaient-ils ? Deux choses. D'abord, ils faisaient part de leur colère de voir que leur travail n'est pas connu et pourtant exigeant. Ensuite, ils faisaient part de leur colère que leur travail ne soit pas reconnu parce que précaire. Les AED réclament un statut, une stabilité, une digne rémunération et ils ont raison.

Monsieur le Préfet, la CGT Educ'Action plaide leur cause depuis des années et une de leur réussite le premier décembre c'est d'avoir mis fin à une excuse d'Etat pour justifier la précarité dans laquelle on les enferme. Dans l'Académie de Nice, les AED ont en moyenne 32.2 ans et près d'un quart ont plus de 40 ans. Alors pour la première fois, M. le DASEN a reconnu qu'il ne s'agit plus d'un « job » étudiant. Puisque cette excuse ne tient plus, il est grand temps de s'atteler à construction d'un statut qui corresponde à ce qui se nomme bel et bien un métier.

La CGT Educ'Action a proposé à l'ensemble des personnels de Vie Scolaire du Var de rédiger un Livre noir de la Vie Scolaire. Nous avons reçu des dizaines de témoignage ce week-end et je vous en livre quelques-uns M. le Préfet.

« Je suis AED administratif depuis 2 ans. J'ai un contrat de travail qui ne correspond absolument pas aux tâches effectuées, il n'y aucune reconnaissance à ce niveau. Je ne suis pas surveillante et pourtant mon contrat dit que c'est le cas. Mon poste est un temps plein et je souhaite que mon contrat soit mis à jour pour une meilleure reconnaissance professionnelle et pour mes futures recherches d'emplois car si rien de change dans 4 ans je serai à nouveau au chômage ! »

« La vie scolaire en manque de moyen ! Les salaires sont bas. Les personnels ne sont pas en nombre suffisant ! Nos tâches et notre investissement ne sont reconnus par personne. Pas de prime Covid pour nous alors que nous y sommes exposés plus que quiconque !!! »

« La charge de travail est énorme, le manque de moyen est évident et se fait ressentir cruellement. Nous sommes tous en surcharge de travail, je m'inquiète pour notre santé mentale et physique ».

« AED depuis 3 ans je regrette chaque jour de ne pas pouvoir exercer ce travail plus de 6 ans et sans CDI. Dans notre lycée nous sommes 10 AED et il n'y a aucun étudiant. La titularisation de nos contrats nous permettrait de pouvoir faire des crédits et d'avoir moins peur en l'avenir. Pour ma part je trouve que ce travail n'est pas reconnu à sa juste valeur. Les conditions de travail dans mon lycée sont convenables. Je regrette juste de devoir le quitter dans quelques années ».

« Je suis AED et j'aime ce que je fais. Je trouve dommage que notre fonction ne soit pas considérée, qu'il n'y ait pas de possibilité de s'inscrire dans un long terme. Au bout de 6 ans on nous dit au revoir. Pourtant, AED est un métier comme un autre ».

« A ce jour, ces emplois ne concernent plus les étudiants, mais plutôt des personnes de 30 ans à 60 ans. Avoir un CDI nous permettrait de ne plus avoir un emploi précaire et nous donnerait la possibilité d'acquiescer un bien immobilier, de faire un prêt bancaire. »

« Je trouve le métier d'AED enrichissant, on intervient dans différents domaines (administratif, surveillance, conseil, social...). J'ai découvert depuis 1 an un métier passionnant à tous niveaux. Je trouve ça dommage que ce poste soit un emploi précaire ».

« Je veux un emploi pérenne : soit en CDI AED / soit un emploi éducation nationale. Il faudrait aussi plus de formation sur "les nouveaux comportements scolaires", sur le "handicap en milieu scolaire". J'aimerais obtenir une VAE afin de valoriser mon expérience. Les salaires doivent augmenter ».

« Faisant suite à plusieurs reconversions professionnelles, j'exerce la fonction d'AED depuis maintenant un an et m'interroge sur la durée des contrats proposés. Au fil du temps, le personnel employé a beaucoup évolué (aucun étudiant dans mon équipe AED actuelle ni précédente) et il me semble opportun que cette fonction en fasse de même. Proposer des postes à durée indéterminée me paraît désormais essentiel. D'une part pour œuvrer à une meilleure stabilité professionnelle, certains d'entre nous aspirant à exercer cette activité comme un métier à part entière. D'autre part pour assurer un accompagnement plus pérenne auprès des jeunes scolarisés. La dimension éducative a tout son sens dans notre pratique. Nous servons de personnes ressources et sommes des repères essentiels au quotidien de certains élèves marqués de multiples problématiques sociales et familiales. Outre la question financière qui demanderait une réévaluation salariale légitime, la fonction d'AED mérite une meilleure reconnaissance dans sa globalité ».

« AED depuis 1ans et demi, et fort de près de 25 ans d'expérience dans l'armée, j'ai découvert un véritable métier qui pourrait en regrouper bien d'autres : éducateur, soutien scolaire, médiateur, lien avec les parents ... Malheureusement, le couperet des 6 ans maximum de contrats d'un an renouvelables gâche un peu ce métier déjà précaire tant au niveau du salaire qu'au niveau de la reconnaissance de l'institution (pas de formation, juste des informations). Je suis père de famille et j'aimerais que mes enfants puissent avoir des aed professionnels qui les suivent pendant plusieurs années et pas un ou deux ans ».

« Pour ma part dans ce métier j'ai trouvé ma place. Je me sens utile. J'aime ce contact avec les élèves. J'aime mon métier. Je veux qu'il soit reconnu à sa juste valeur. La titularisation permettra de pouvoir avancer dans nos vies personnelles. Avec des cdd nous n'avons accès à rien ».

« Nous ne sommes pas de PIONS »

M. Le préfet, pour conclure, je vous adresse ici, les repères revendicatifs adoptés par la CGT Educ'Action en mars 2019.

D'une part, la CGT Educ'Action revendique la création d'un nouveau statut de personnel de vie scolaire, d'éducation et d'animation. Leurs missions seront construites autour de l'encadrement et du suivi des élèves, de l'accueil et de l'écoute des jeunes, de la surveillance et des missions d'animation et d'accompagnement éducatif dans l'enceinte des établissements scolaires. Agent-es de catégorie B1, avec une rémunération correspondant à nos repères salariaux pour cette catégorie, leur service serait de 32h sur les 36 semaines de l'année scolaire. Les personnels de vie scolaire, d'éducation et d'animation doivent bénéficier de deux années de formation en tant que fonctionnaires stagiaires, permettant une formation progressive, accompagnée et rémunérée donnant droit à un diplôme reconnu dans les milieux de l'éducation et de l'animation au bout de ces deux années de formation.

D'autre part, elle revendique pour les étudiantes un statut permettant réellement la poursuite d'études avec des horaires aménagés et un salaire digne, inspiré de ce qu'a pu être le statut MI-SE créé par le Front populaire.

En attendant la création du nouveau corps de personnel de vie scolaire, d'éducation et d'animation, la CGT Educ'Action revendique la titularisation de tous les personnels précaires de Vie scolaire, sans condition de concours ni de nationalité.

Olivier GERARD

Co-secrétaire général de la CGT Educ'Action du Var